

(Expéditeur) : Mme ou M.
(Votre adresse).....
.....
.....

(Destinataire) : Mme ou M.
Adresse
.....
.....

À ... (Lieu), le ... (date)

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Notification d'un projet de vente de propriété boisée

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de mon intention de vendre ma propriété boisée située sur la(les) commune(s) de, référencée au cadastre : (*désignation des parcelles cadastrales concernées avec mention des sections, numéros, lieux dits et contenances*).

Pour une superficie totale de (*inférieure à quatre hectares*).

En application de l'article L. 331-19 du Code forestier, vous bénéficiez, en tant que propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ma propriété, d'un droit de préférence en cas de vente de celle-ci.

Par conséquent, je viens par la présente vous notifier, conformément à l'article susvisé, le prix et les conditions de la vente projetée : (*indiquer les prix et conditions*).

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la présente notification pour me faire savoir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, si vous exercez votre droit de préférence à ces prix et conditions.

Au cas où vous seriez plusieurs propriétaires de parcelles boisées contiguës à ma propriété à exercer votre droit de préférence, je vous informe qu'il m'appartiendra de choisir librement celui auquel je céderai mon bien.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ...

..... (*signature*)



Lettre type Notification d'un projet de vente

Forestiers privés de France

Version 3 – Août 2013

Les propriétaires forestiers bénéficient d'un **droit de préférence** lorsque leur voisin met en vente sa propriété, classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

La fédération de syndicats Forestiers privés de France propose aux vendeurs se trouvant dans cette situation un modèle de lettre à adresser aux propriétaires forestiers voisins désignés sur les documents cadastraux, afin de leur notifier le prix et les conditions de vente projetée, tel que cela est prévu par la loi.

Ce modèle de lettre a été publié initialement dans la revue Forêts de France.

Vous trouverez sur le site Internet des forestiers privés des informations complémentaires :

- des articles de Forêts de France détaillant le champ d'application et les modalités de mise en œuvre de ce droit de préférence,
- un lien vers le texte de loi intégral,
- un mini-forum avec vos réactions et les réponses que peut apporter le service juridique de la fédération...

Dossiers thématiques > Economie gestion > Achat et vente de forêt > Droit de préférence

<http://www.foretpriveefrancaise.com/droit-de-preference-816190.htm>

Vous trouverez également sur ce site informations et conseils en matière d'achat et de vente de forêts, nos services de petites annonces et de conseil juridique, etc.

Propriétaires forestiers, adhérez à un syndicat de forestiers privés :

- vous serez informés et conseillés sur la réglementation et la fiscalité, les marchés des bois et la gestion forestière,
- vous bénéficierez des services de la fédération à tarif préférentiel : abonnement à la revue Forêts de France, service et guides juridiques, petites annonces...
- vous serez assurés en responsabilité civile pour vos bois à moindre coût,
- vous serez défendus et représentés...pour vous faire entendre !

Ne restez pas isolés ! Rejoignez-nous !

Tout propriétaire d'un bois ou d'une forêt peut adhérer au syndicat des forestiers privés.

Il suffit pour cela de contacter le syndicat du département où se situent vos bois.

Toutes les coordonnées dans l'annuaire de la forêt privée en ligne sur :

www.foretpriveefrancaise.com/annuaire/

Ou contactez la fédération Forestiers privés de France, 6 rue de la Trémoille, 75008 Paris

Tél. 01 47 20 36 32 – federation@foretpriveefrancaise.com – www.foretpriveefrancaise.com